

Conditions générales pour les adhérents du « Member Club ».

1. L'adhésion au « Member Club » du Palace est destinée aux fidèles clients du HC Bienne Palace SA. Aussi bien les personnes physiques que morales ont la possibilité de devenir adhérent au « Member Club ». Tous les droits liés au « Member Club » le sont envers le HC Bienne Palace SA, rue Thomas-Wyttenbach 2, 2502 Bienne
2. Tous les avantages ainsi que les privilèges offerts aux adhérents du « Member Club » ne sont liés à aucune obligation pour les membres, à l'exception du point 3 ci-dessous. Les adhérents du « Member Club » ne forme aucune association et n'établissent entre eux aucun lien relevant du droit des sociétés.
3. Par votre signature ainsi que le versement d'un montant équivalent à au moins CHF 2'000.-, votre adhésion au « Member Club » est créée. Avec le paiement de ce montant, un crédit de consommation d'une valeur de CHF 2'100.- (ou si un autre montant, celui-ci sera majoré de 5%) vous sera crédité. Ce crédit sera débité exclusivement sur présentation de votre carte de membre lors du règlement de vos consommations. Les achats de services non liés à une consommation au Restaurant Palace ne pourront pas être réglés via la carte de membre.
4. La carte de membre est remise immédiatement après le paiement à un membre de l'équipe du Palace. La carte du « Member Club » est transmissible. Une éventuelle perte de cette carte doit impérativement être annoncée à la direction du HC Bienne Palace SA. L'adhérent au « Membre Club » est le seul tenu responsable en cas de dommages éventuels causés en raison d'une utilisation non autorisée de la carte par un tiers non autorisé.
5. Une carte de membre perdue sera remplacée moyennant une indemnité de CHF 20.-.
6. Les adhérents du « Member Club » ont la possibilité de participer aux événements de la table des vigneron à un prix avantageux. L'annonce des événements réservés aux membres est faite via la plateforme distincte réservée aux membres ainsi que par courriel. D'autres réductions et avantages réservés aux adhérents du « Member Club » seront annoncés périodiquement.
7. La validité d'une carte de membre est illimitée. Les adhérents du « Member Club » peuvent en tout temps se renseigner de leur solde auprès d'un membre du Restaurant Palace. Les informations à ce sujet sont traitées confidentiellement.
8. Les cartes d'adhérents peuvent être achetées et/ou rechargées à tout moment.
9. Si le HC Bienne Palace SA met un terme au programme du « Member Club », il en informera chaque adhérent par écrit au minimum 6 mois avant l'échéance, ceci afin que les membres puissent encore utiliser leurs crédits durant cette phase. En règle générale, un remboursement de crédit à un membre est exclu.
10. Le lieu d'exécution et le for juridique se trouvent à Bienne. Les relations entre l'adhérent du « Member Club » et le HC Bienne Palace SA sont exclusivement soumises au droit suisse.

Biel/Bienne, 1.1.2025

HC Bienne Palace SA
La Direction